

L'Édito

▼ Lors du premier confinement, nous espérions un retour rapide à la normale.

Dans notre publication de juillet 2020, nous avions naïvement envisagé de tenir notre Assemblée Générale en septembre ! Certes, nous aurions pu le faire en visio-conférence mais cela nous privait de l'aspect convivial du moment et nous y avons finalement renoncé.

Depuis plus d'un an, nous nous privons de beaucoup de nos activités dites non essentielles mais qui nous manquent tellement : réunion entre amis, ciné, théâtre, voyages, rencontre sans contraintes avec la famille... la liste est longue. Bien sûr, nous n'oublions pas et **c'est le plus important**, ceux qui vont perdre leur emploi ou qui rencontrent de grandes difficultés.

Par contre pas d'inquiétude pour les milliardaires mondiaux de tout poil, si ce n'est qu'on se demande ce qu'ils vont faire de leurs royalties.

On pourrait leur donner des idées.

Espérons que ce troisième confinement sera le dernier et que la vaccination s'accéléralant nous pourrions juguler ce virus. Nous reprendrons alors le programme des conférences-débats que nous avions projetées et nous pourrions tenir notre Assemblée Générale dans de bonnes conditions.

En principe la vie politique et démocratique (?) devrait reprendre ses droits avec les élections régionales des 20 et 27 juin 2021, puisqu'elles sont effectivement maintenues.

En attendant, protégez-vous et portez-vous bien.

Claude Banos

Nous regrettons vivement la démission de Vincent Gensburger, membre d'EPSJ, de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal après 7 ans de mandat et une forte implication auprès des Saint Jeannais

▼ Des chemins privatisés ? :

● La municipalité actuelle, élue en 2014 et 2020 a toujours affirmé sa volonté de favoriser les déplacements en mode actifs¹, que ce soit à vocation « utilitaire » ou pour la simple promenade.

Cette volonté se traduit dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision, tant dans l'orientation n°2 de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) que dans son règlement qui prévoit notamment des emplacements réservés pour la création de liaisons entre des chemins existants et l'obligation, quand c'est pertinent, d'aménager des passages ouverts au public lors de la création de lotissements. Cette dernière disposition ayant pour but de permettre d'emprunter des « raccourcis » et d'inciter les usagers à se déplacer à pied, en leur évitant de longs détours qui pourraient les en dissuader.

● Ainsi, la commune de St-Jean pourra voir petit à petit se consolider son réseau déjà riche de chemins.

● Malheureusement, cette politique n'est pas du goût de tout le monde, et certains voient d'un mauvais oeil le passage « d'intrus » à proximité de leurs propriétés². On a ainsi vu des chemins barrés sans nécessité par des clôtures ou des barrières, et des promeneurs apostrophés par des riverains pour leur interdire le passage.

● Un exemple emblématique est celui du chemin du Bois de l'Envers, qui relie le chemin du Trincon et le bas du chemin de la Fonderie à Paviot. Ce chemin, dans la continuité du chemin rural qui part du bas du chemin des 3 Châtaigniers, avait de toute évidence une fonction de liaison piétonne entre le bourg de St-Jean et le vallon de la Morge où se trouvaient nombre d'activités économiques. Cette fonction utilitaire a fortement diminué avec la réduction de l'activité dans le vallon et l'avènement des déplacements motorisés, et ce chemin est devenu au fil du temps davantage un itinéraire de promenade. Or, on a vu il y a quelques mois apparaître un panneau pour en interdire l'accès au public, au grand dam des promeneurs qui avaient l'habitude de l'emprunter. Les riverains qui ont installé ce panneau revendiquent le caractère privé du chemin. Mais le statut du chemin n'est pas clair : voie communale sur 35 m dans sa partie basse, puis chemin rural – donc public – selon le cadastre, mais également empiétant sur les propriétés riveraines au moyen de servitudes (visiblement dans le but de l'élargir pour permettre le passage de véhicules) ce qui en ferait en partie un chemin d'exploitation privé. Cette incertitude sur son statut et l'usage historique de ce chemin rend de toute évidence abusive l'interdiction affichée.

● On peut certes comprendre que des propriétaires veuillent se protéger de comportements parfois irrespectueux, mais ces incidents minoritaires ne sont souvent qu'un prétexte et il existe d'autres moyens de s'en protéger que de vouloir interdire tout passage. Un argument parfois avancé par les propriétaires pour interdire le passage est que leur responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident sur leur propriété. Un moyen pour eux d'être prémunis contre ce risque pourrait être l'inscription des chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)³, ce qui aurait pour effet de transférer la responsabilité de l'entretien au département, et par délégation au Pays Voironnais pour le territoire de St-Jean.

● La municipalité a ici un rôle important à jouer en mettant en oeuvre tous moyens dont elle dispose pour sauvegarder les chemins existants et permettre la création de nouveaux, autant pour limiter l'usage des transports polluants que pour le « **Vivre Ensemble** » dont nous avons tant besoin.

François Pernoud

¹ Le terme « mode actif », qui a remplacé le terme « mode doux » utilisé auparavant, désigne les modes de déplacements non motorisés,

² Il est connu que l'isolement des propriétés induit par la restriction des passages favorise les cambriolages.

³ Voir à ce sujet l'excellent article de Bike Café <https://bike-cafe.fr/2020/05/nos-chemins-ruraux-sont-menaces>



Élections Départementales...

Les **Dimanches 20 et 27 juin 2021**, nous serons appelés à élire nos conseillers départementaux et nos conseillers régionaux.

Deux scrutins le même jour, mais deux scrutins différents.

Avant de se préparer à voter, il est peut-être bon de rappeler le rôle et les compétences de ces deux collectivités territoriales qui, contrairement à ce que l'on entend souvent, impactent fortement la vie de chaque citoyen.

Conseil Départemental

Le **Conseil Départemental** est l'assemblée délibérante du département. Avant 2015, on l'appelait « Conseil Général ». Il est élu au suffrage universel pour 6 ans, par canton. Depuis 2015, il s'agit d'un scrutin majoritaire binominal à 2 tours. Chaque canton élit donc **un binôme** : l'homme et la femme.

Les **compétences du Conseil départemental** sont nombreuses :

▼ Aide sociale :

- Protection de l'enfance
- Insertion des personnes en difficultés (RSA)
- aides aux personnes handicapées et âgées
- Prévention sanitaire

▼ Voirie :

- Routes départementales et nationales

▼ Éducation :

- Gestion des Collèges et de la restauration

▼ Culture :

- Archives, bibliothèques, musées (en Isère, tous les musées départementaux sont gratuits)...

▼ Développement local :

- Aide aux associations

▼ Tourisme

▼ Participation au financement des SDIS (Pompiers)

Dans le Département

de l'Isère

Les 512 communes du département sont regroupées en 29 cantons.

Il y a donc **58 conseillers départementaux** (1H. et 1F. par canton).

Depuis le redécoupage de 2014, **le canton de Tullins**, dont fait partie **Saint Jean de Moirans**, regroupe 13 communes.

Et Élections Régionales

La **Région** est une collectivité territoriale créée par une loi en 1982. La carte des Régions a été redessinée par la loi de **Janvier 2015** : 13 régions ont été créées **par addition** des Régions existantes, sans modification des départements.

L'Auvergne et Rhône-Alpes réunies forment la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) . Le chef-lieu est Lyon.

Conseil Régional

L'élection des conseillers régionaux a lieu tous les 6 ans, au scrutin proportionnel à 2 tours, avec prime majoritaire et une parité hommes / femmes.
En Auvergne-Rhône-Alpes, Il y a **204 conseillers régionaux**.

▼ La Région a des compétences exclusives :

- Les transports (TER)
- L'enseignement secondaire (gestion des lycées) et enseignement supérieur (interlocuteur privilégié de l'État)
- La formation professionnelle, l'apprentissage et l'alternance
- Le développement économique, l'innovation
- La gestion des fonds européens (agriculture)

▼ La Région a des compétences partagées (avec les autres collectivités) :

- Sport et culture, tourisme, logement, éducation populaire, santé...

On le voit, les compétences du Département et de la Région sont nombreuses et importantes. Elles concernent des domaines qui touchent **directement la vie quotidienne de chaque citoyen** et de toutes les familles.

C'est pourquoi les scrutins qui auront lieu les dimanches 20 (1er tour) et 27 juin (2ème tour) sont importants pour chacun d'entre nous.

Il faut aller voter les 20 et 27 juin prochains

Marie-Alberte Macari

Ligne 4

▼ Nous nous étions réjouis de la création, tout d'abord à titre provisoire, de la ligne 4, reliant le gymnase de la Garenne à Voiron au centre village de Saint Jean, au 1er septembre 2017.

En effet, cette desserte, s'inscrivait dans le développement indispensable des transports en commun, souvent évoqué par les politiques de tout bord.

Nous aurions souhaité, et nous en avons fait la demande auprès du Pays Voironnais, que la ligne 4 puisse profiter à un plus grand nombre d'habitants, à commencer par tous nos concitoyens des Cordeliers, et plus particulièrement à ceux qui ne disposent pas de véhicule, notamment les résidents du Logis du Grand Champ et qu'elle soit prolongée jusqu'à la gare de Moirans.

Nous avons reçu une fin de non recevoir, l'argument étant bien entendu financier car il aurait fallu affréter un bus supplémentaire.

Depuis cette date, peu d'évolution: certes, ce service est devenu pérenne et on a repoussé d'un saut de puce le terminus du centre village à la plateforme sportive.

A l'automne, la ligne 4 sera prolongée pour desservir le nouvel hôpital de Voiron. Il sera alors nécessaire de faire tourner 2 bus ; espérons que les élus du Pays Voironnais saisiront cette opportunité pour accéder à notre demande et prolonger cette ligne dans sa partie sud, jusqu'à la gare de Moirans, voire en formant une boucle, jusqu'au lycée Beghin et Centr'Alp Est.

En effet, cela présenterait de nombreux avantages :

- pour tous les Saint Jeannais et tous les habitants le long de la ligne qui empruntent le train ce qui éviterait d'engorger les parkings de la gare.
- pour les habitants de la partie sud de Saint Jean, très éloignés du centre village.
- pour les lycéens, en dehors des heures de ramassage scolaire.

Nous ferons un courrier dans ce sens à la commune et au Pays Voironnais.

Espérons que, cette fois, nous serons entendus.

Claude Banos

Quel futur pour notre alimentation ?

► En ces temps de pandémie et de changement climatique dévastateur qui dessinent pour notre alimentation un futur incertain, il n'est pas inutile de s'interroger sur notre autonomie alimentaire présente et future, et notre capacité à la maintenir : c'est la résilience alimentaire.

Le concept de résilience est né au début du XX^{ème} siècle pour caractériser en mécanique générale la capacité d'un corps à revenir à sa forme initiale après avoir subi une contrainte. Il a ensuite transité par la psychiatrie avant de se généraliser récemment à de nombreux domaines dans le contexte des menaces que fait peser le changement climatique sur l'avenir des sociétés humaines.

L'autonomie alimentaire d'une population peut être considérée comme un de ses biens communs fondamentaux. Dans un secteur géographique donné, la capacité d'un territoire à subvenir à ses besoins alimentaires par son agriculture vivrière, sera plus ou moins vulnérable aux catastrophes naturelles liées au changement climatique selon sa résilience. La nature de sa production agricole et de son élevage, l'ampleur de ses activités de maraîchage, ses activités de transformation des produits alimentaires, ses filières alimentaires territoriales et transversalités interterritoriales, l'organisation de son réseau de distribution, etc..., sont autant d'indicateurs qui permettent de caractériser cette résilience pour la sauvegarde de sa sécurité alimentaire.

Aujourd'hui 40 % de la surface agricole en France est au service des exportations (agriculture industrielle productiviste), tandis que nos importations représentent l'équivalent de 30 % de cette surface. Au-delà du fait que cela bénéficie largement aux producteurs et vendeurs d'énergies fossiles et à la pollution de la planète, cette situation pose gravement le problème de la résilience alimentaire nationale (dont il est acquis que la surface agricole peut largement subvenir à ses besoins). Au niveau local il est aussi nécessaire d'analyser les situations régionales, pour agir en conséquence. La reterritorialisation du système alimentaire est un enjeu capital pour le futur des territoires.

Dans le Voironnais, le Collectif Citoyen d'Autonomie Alimentaire Voiron Chartreuse - CCAA - est né récemment et s'est donné pour objectif d'analyser la situation et faire un état des lieux régional dans le contexte global, agir localement, et ouvrir des perspectives et faire des propositions dans tous les domaines touchant à la sécurité alimentaire (dont les productions agricoles, problématique de l'eau, de l'énergie, restauration scolaire, circuits courts, etc....)

Par ailleurs, dans le domaine de la politique territoriale, le Pays Voironnais participe à un Plan Alimentaire interTerritorial (PAiT) qui est dans le domaine alimentaire l'équivalent de ce qu'est le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) dans le domaine énergétique. Ce plan poursuit des objectifs semblables à ceux que poursuit le CCAA dans le domaine associatif.

Dans ce contexte, le statut de commune largement agricole de St Jean de Moirans, en fait un territoire important du Voironnais dont la contribution et à l'autonomie alimentaire régionale mérite d'être analysé. Ce profil de la commune peut justifier une participation au CCAA et un large débat dans la communauté villageoise sur l'ensemble du problème auquel pourrait être consacré un numéro de ce journal.

A quelle logique agricole obéit le territoire communal ? Cette logique doit-elle évoluer pour optimiser la résilience alimentaire du territoire ? Comment fonctionne le foncier agricole ?

Analyser les circuits courts locaux, la restauration scolaire, en coordination avec le CCAA sont des objectifs que peut se donner la communauté (et notre association), peut-être en concertation avec les élus, pour la construction d'un bien commun territorial pérenne, générateur de lien social à travers sa sécurité alimentaire, et donc des perspectives futures moins sombres.

La question est ouverte.

Michel Buénard

Pour vous renseigner sur la résilience alimentaire de votre commune et/ou de votre territoire, vous pouvez aller sur le site CRATER, Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires.

Quelques chiffres qui posent question

- Entre Mars 2020 et Mars 2021, un million de Françaises et de Français ont basculé dans la précarité, en plus des 9,3 millions de personnes qui vivaient déjà au-dessous du seuil de pauvreté¹ et nous avons malheureusement pu voir des milliers d'étudiants, privés de leur petits boulots, faisant la queue pour obtenir de l'aide alimentaire.
- Sur cette même période, la fortune des 20 personnes les plus riches de la planète a augmenté de 62 %, celle des milliardaires français de 170 milliards d'euros² et une projection fondée sur les résultats du 1^{er} trimestre des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) estime que leurs bénéfices sur l'année 2021 devraient dépasser 200 milliards d'euros, à rapprocher des recettes fiscales de la France de 271 milliards d'euros³.
- Et on veut nous faire croire qu'il n'y a pas d'argent pour payer les services publics (santé, éducation, transports, justice, etc), les retraites, l'assurance chômage...

¹ Source : associations caritatives / ² Source : magazine Forbes : analyse par Attac et Oxfam / ³ Source : Canard Enchaîné du 5/5/21

Savez-vous pourquoi depuis octobre 2020, les séances du conseil municipal se tiennent à huis clos, à l'encontre des règles de la démocratie ? Il faut aller chercher dans les sites des services de l'état pour savoir que c'est une directive préfectorale. Sur ce point, comme bien d'autres, la mairie n'a donné aucune information.

ça va chauffer !

La concentration de CO₂ dans l'atmosphère a dépassé les 420 ppm (parties par millions) pendant une semaine à la fin du mois d'avril, contre 325 ppm en 1970. Elle augmente actuellement de 2,4 ppm/an en moyenne, contre 0,9 ppm/an en 1970. La concentration a donc augmenté de 30% depuis 1970, et sa vitesse de croissance a triplé. Par ailleurs, la courbe de croissance de la température atmosphérique prédit l'augmentation limite de +1,5° pour 2034. Source NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration), États-Unis.